

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

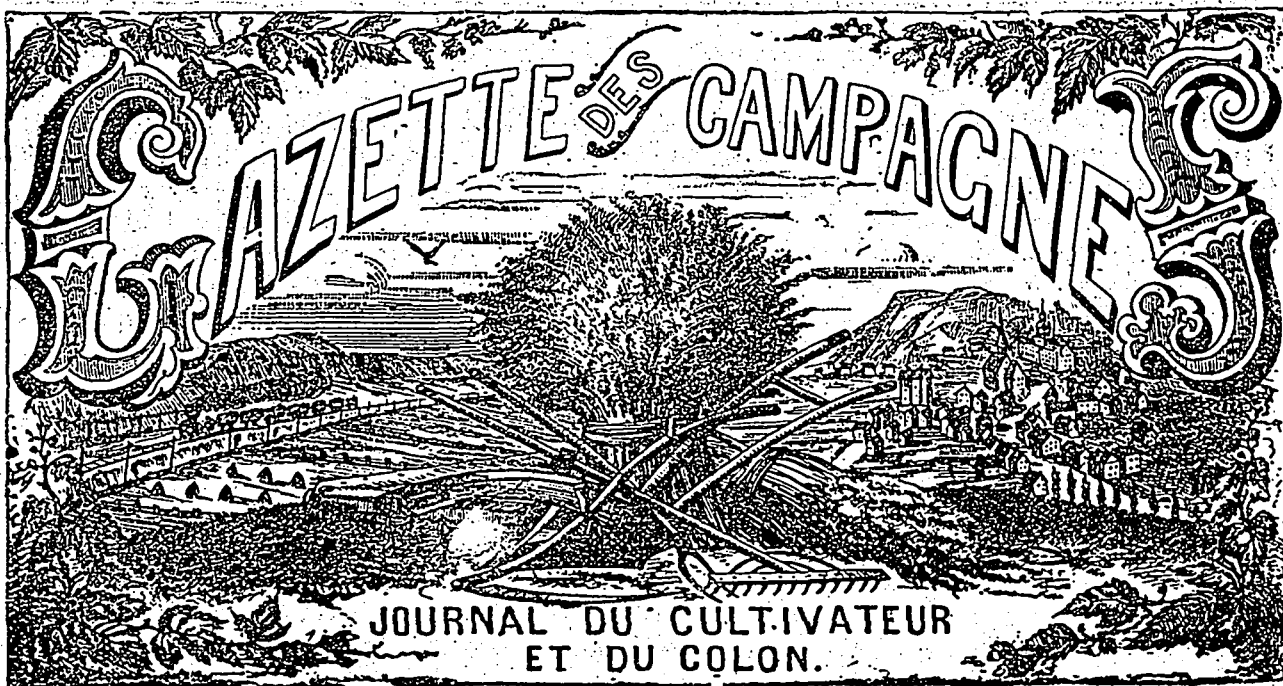
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Enjurons-nous de sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1 Rédacteur : FIRMIN H. PROULX—Gérant : HECTOR A. PROULX Un an, \$1

Gazette des Campagnes

PUBLIÉE À SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, P. Q.

SOMMAIRE :

Revue de la semaine : Mgr Satolli à Québec.—La jeunesse canadienne.—Colonisation au Lac St-Jean.
Causerie agricole : La culture des fruits.
Sujets divers : L'aménagement d'une forêt. — Utilisation du sel en agriculture.— Fabrication du beurre en hiver.— Fromage vert.
Choses et autres : Stratification de graines d'arbres d'ornement et forestier.—La paille pour l'alimentation des bestiaux.
Recette : Remplacer la peinture à la colle.

REVUE DE LA SEMAINE

Mgr Satolli.—Québec a eu, cette semaine, l'insigne honneur de posséder dans ses murs le représentant autorisé du Saint-Siège en Amérique, Mgr Satolli.

Il y a eu dîner officiel au Séminaire et dans la soirée, conférence philosophique et théologique dans la salle des Cours littéraires de l'Université. Cette discussion s'est faite en latin. M. l'abbé Morrison, recteur du collège de Dunstons, Isldu Prince-Édouard, et M. l'abbé Herménégilde Cousineau, du collège Ste-Thérèse, attaquèrent les thèses de philo-

sophie qui furent défendues par M. l'abbé Camille Roy, du séminaire de Québec. M. l'abbé Campbell, de Halifax, et M. l'abbé Deguire, d'Ottawa, attaquèrent ensuite les thèses de théologie qui furent défendues par M. l'abbé Grandbois, élève du Grand Séminaire de Québec.

Le voyage de Mgr Satolli au Canada n'a aucun caractère officiel.

La jeunesse canadienne.—Sous ce titre nous reproduisons du *Pionnier* de Sherbrooke les lignes suivantes qui ont tellement leur à-propos que nous ne pouvons résister au désir que nous avons de les porter à la connaissance de nos lecteurs.

Aujourd'hui toutes les professions sont encombrées ; dans la province de Québec il n'y a pas moins de neuf cents avocats, ajoutons à ce chiffre le nombre des médecins et des notaires et l'on conviendra que pour une petite population de 1,300,000 âmes, c'est exorbitant. Il faut que tout ce monde là vive. Aussi les gens sérieux commencent à envisager l'avenir de notre race avec crainte.

“Lorsqu'on étudie l'histoire des peuples, nous voyons que, dans tous les âges et dans tous les temps, la jeunesse a toujours été l'objet de toutes les espérances. Voit-on les principes des idées nouvelles, la

Québec

première action de l'auteur, c'est de chercher à les inculquer dans l'esprit des jeunes gens. Lycurgue, voulant faire des Spartiates un peuple guerrier et plein de patriotisme, s'occupe spécialement à faire des lois pour l'éducation de la jeunesse; Solon pour faire d'Athènes le foyer des sciences et des lettres, commence, lui aussi, par encourager et protéger l'éducation des jeunes gens, et ainsi il prépara ce mouvement littéraire qui a donné l'immortalité aux Athéniens.

" Pour nous, Canadiens, nous n'avons pas à former un peuple guerrier, ni à préparer un mouvement littéraire; mais nous avons un mouvement agricole à encourager, et tout homme qui aime son pays, doit travailler de toutes ses forces à le faire progresser et parvenir sûrement à sa fin: car ce mouvement a pour but de relever l'agriculture, et par là, la prospérité du pays.

" Sur qui tourner nos regards et nos espérances, et quels moyens devons-nous prendre pour assurer le succès complet de ce mouvement agricole? Le meilleur moyen c'est d'y faire entrer les jeunes gens. L'honorable Ministre de l'agriculture l'a très bien compris, et en protégeant les écoles où l'on enseigne l'art de cultiver la terre, il assure le succès de la grande cause pour laquelle il se dévoue. Une seule chose reste à désirer, c'est que ces écoles soient plus fréquentées et plus nombreuses.

Aujourd'hui, le pays fait un appel jeunes gens, mais surtout à cette classe de jeunes gens qui ont eu l'avantage de recevoir une haute éducation: c'est avec eux que nous parviendrons à relever l'agriculture de notre pays, et à placer la profession de cultivateur au rang qu'elle doit occuper. Espérons qu'elle le sera bientôt, puisque nous voyons, de nos jours, un bon nombre de Canadiens, qui appartiennent aux professions libérales, se livrer à la culture de la terre.

" Si nos cultivateurs instruits étaient plus nombreux, on verrait disparaître ces préjugés que l'on rencontre, malheureusement trop souvent dans nos campagnes. On recevrait mieux les enseignements qui y sont donnés, et nos jeunes gens instruits ne déserteraient pas nos campagnes en aussi grand nombre pour se jeter dans les grands centres.

" Il est vrai qu'il est parfois difficile pour un jeune homme qui a fait un cours d'étude, de se livrer à la culture de la terre; mais que les préjugés sur la situation du cultivateur sont nombreux! En effet, la profession du cultivateur, pour tout jeune homme,

considérée sous le rapport intellectuel, est la plus belle et la plus avantageuse.

" La culture, avec les avantages et le gain qu'elle offre aujourd'hui, peut procurer à celui qui s'y livre avec intelligence, une aisance plus certaine que celle que l'on cherche le plus souvent en vain dans une profession libérale, et de plus, le cultivateur instruit peut se livrer aux jouissances de la vie intellectuelle avec plus d'avantages que dans n'importe quelle autre profession. Oui, nous pouvons le dire, la vie des champs, pour celui qui veut la comprendre, est la plus heureuse par sa simplicité, heureuse par les satisfactions qu'elle donne, heureuse enfin parce que le cultivateur dévoué et intelligent mérite beaucoup de ses concitoyens et de son pays.

" Mais nous le savons, un jeune homme qui termine un cours d'étude désire toujours un champ d'opération plus vaste que celui d'un cultivateur. Il aime sa patrie; c'est sur son autel qu'il veut sacrifier son talent, son génie, toute son existence, et voilà pourquoi le travail des bras ne lui semble pas aussi utile à son pays que le travail de son intelligence. Mais voilà aussi pourquoi il va souvent briser ses rêves et ses illusions contre les écueils qu'il rencontre dans une sphère sociale qui n'est pas la sienne.

" Pour nous, Canadiens, nous devons notre conservation au travail matériel de nos pères; c'est la charrue qui nous a sauvés et qui nous sauvera dans l'avenir.

" Lorsque nos pères furent livrés aux mains du vainqueur, rassemblant tout leur courage et leur énergie, ils s'emparèrent du sol, défrichèrent les bords du Saint-Laurent et jetèrent partout les fondements de ces belles paroisses qui forment dans leur ensemble, le rempart de notre nationalité. Nos pères furent des défricheurs et des travailleurs; imitons-les, et nous mériterons la même gloire qui les couronne.

" Les temps malheureux où nos pères avaient à lutter contre un ennemi acharné à leur foi et à leur langue semblent vouloir se renouveler. Partout on entend des cris de ralliement, des cris d'alarmes; " Serrons nos rangs, " nous dit-on, la tempête va éclater. " Oui, serrons nos rangs; mais n'oublions pas non plus ce cri de ralliement de nos pères qui a retenti dans toutes les forêts vierges de notre beau pays: " Emparons-nous du sol. " Ce n'est que dans l'accomplissement de ces deux mots que nous trouverons la solution du grand problème de notre avenir, qui nous occupe avec tant d'anxiété dans les

jours sombres que nous traversons. Que le trop plein des grands centres se répandé dans nos campagnes, et là, la charrue à la main, nous trouverons la force dont nous avons pour l'avenir.

« Vous, jeunes gens, qui habitez nos campagnes, et dont les membres sont durcis par le travail, continuez votre œuvre. Vous ne comprenez peut-être pas tout le mérite de votre travail; mais attendez, et vous le comprendrez un jour.

« Vous, fils de cultivateurs, qui avez eu le bonheur de recevoir une haute éducation, et qui n'avez pas les talents nécessaires pour la rendre profitable à votre pays, n'allez pas dépenser votre vie dans un bureau, ou derrière un comptoir qui n'est pas fait pour vous. Les professions sont encombrées, dit-on. Eh bien! voilà la profession de cultivateur qui ne l'est pas et ne le sera jamais; voilà une profession qui peut procurer l'aisance, le bonheur, et surtout cette liberté si chère au cœur d'un jeune homme.

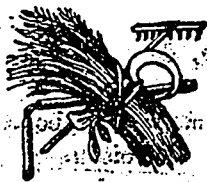
« Cet appel que nous faisons à toute la jeunesse canadienne-française, nous le faisons aussi à tous nos frères des Etats-Unis. A eux, nous leur disons d'abandonner ce pays d'esclavage, ce travail avilissant des manufactures et de venir respirer l'air de nos campagnes, l'air du pays. Venez reprendre votre charrue, et vous consolerez la patrie.

Qui par les déerteurs chaque jour appauvrie,
Pleure comme Rachel ses fils qui ne sont plus.

« Nos campagnes sont vastes et ne demandent que le travail de vos bras et votre bonne volonté pour vous donner ce que vous cherchez en vain dans un pays étranger.

« N'oublions pas que notre pays deviendra prospère et puissant en autant que l'agriculture, la source féconde de toutes prospérités, sera en honneur, et que ce n'est point aimer son pays que de lui enlever ou de ne point encourager ce qui fait sa conservation et sa force.

— Dans le cours du mois de septembre 79 personnes se sont inscrites au département de l'agriculture et de la colonisation, à Québec, pour aller s'établir au Lac Saint-Jean.



CAUSERIE AGRICOLE

Culture des fruits

La culture des fruits et tout particulièrement celle des pommes offre des avantages particuliers, au point de vue du commerce d'exportation, tout aussi bien aux Etats-Unis que sur les marchés d'Angleterre. Le cultivateur aurait donc avantage à en introduire la culture sur sa ferme et à la bien diriger. Il devra donc chercher à produire des fruits afin d'en fournir au commerce une quantité suffisante qui soient précoces, beaucoup d'arrière-saison et plus encore des fruits d'hiver.

D'abord et avant toute chose, le cultivateur doit tirer profit de la culture des fruits avec le plus grand avantage possible par leur bonne disposition dans le verger, ayant soin d'accorder à chaque arbre l'étendue de terrain qui lui est rigoureusement nécessaire dans tout le cours de la végétation, suivant son espèce et la variété de fruits mûrs qu'à l'automne.

Le choix des arbres destinés à la transplantation pour l'établissement d'un verger, doit être fait avec le plus grand soin, en se procurant des arbres de meilleure venue, d'arbres qui après une année ou deux de végétation n'ont pas été portés à attendre une végétation trop précoce.

Un arbre ainsi choisi, placé dans une bonne terre et bien espacé, avec toutes les conditions d'une bonne plantation remplies, devra donner une production suffisante et durable de fruits.

Un défaut général dans la plantation d'un verger, c'est de planter toutes espèces d'arbres dans les premiers terrains venus, quelles que soient leur composition, leur profondeur et leur exposition. Celui qui a une connaissance parfaite quant à la bonne tenue d'un verger sait par expérience que les fruits à pépins ne se plaisent pas dans un terrain où les fruits à noyaux réussiraient mieux; les pommes surtout devraient être cultivées séparément sans faire entrer la culture d'autres fruits sur le même terrain.

Il serait aussi avantageux de séparer la culture des pruniers d'avec celle des cerisiers.

Dans l'intérêt d'une bonne production du verger et des soins de surveillance à lui donner, le cultivateur doit réserver telle partie de son jardin ou du verger aux espèces de fruits précoces, les éloignant le plus possible de ceux d'arrière saison.

Un autre point qui doit être pris en considéra-

tion et qui a une grande valeur, c'est que les arbres de même espèce ne peuvent également prospérer dans le même terrain. Le cultivateur qui s'y entend en arboriculture, sait donc restreindre le nombre des variétés de fruits à cultiver et le borner d'abord à celles reconnues les plus recommandables, quitte à introduire plus tard de nouvelles variétés de fruits, suivant les besoins et les exigences du marché, agissant toujours avec la plus grande circonspection à ce sujet.

Une erreur qui ne saurait être signalée, afin de l'éviter, est celle de prendre la plus mauvaise partie d'un terrain sur la ferme, pour l'établissement d'un verger, sans lui faire les améliorations nécessaires : drainage, transport ou mélange de terres, etc ; cependant pour le jardin il en est autrement, car on y reporte le plus riche des engrais. Comme pour les autres cultures, le cultivateur n'est pas sans savoir que dans un terrain ingrat les arbres dégèrent bien vite, et la culture la plus soignée n'est pas suffisante pour maintenir la production fruitière dans une constante prospérité. En outre, il est nécessaire d'approprier en toutes circonstances les espèces de fruits aux aptitudes du terrain utilisé comme verger. De plus, il est mieux de ne pas cultiver de légumes dans le voisinage des arbres fruitiers, dès qu'ils commencent à produire des fruits. La forte quantité d'engrais que la culture des légumes exige et les différents travaux qu'ils nécessitent, nuisent nécessairement à la végétation régulière des arbres fruitiers, soit que la pousse du bois se fasse avec trop de vigueur par la grande quantité d'engrais sur le terrain, soit que les légumes leur en enlèvent une trop forte quantité, soit enfin que les racines des arbres courent le risque d'être endommagées par la charrue, la bêche, etc. A la rigueur, le cultivateur ne pourrait que provisoirement intercaler entre les arbres à l'état de production, des arbustes tels que les groscilliers et gadelliers, leur donnant la forme d'un arbre par une taille régulière chaque année, afin d'empêcher qu'ils n'empiètent trop sur le terrain du verger, laissant entre chaque arbuste une distance de 5 à 6 pieds, et cela tant que les arbres ne paraîtront pas souffrir de leur voisinage. Autrement il faudrait cultiver ces arbustes dans le jardin, en bordures, le long des allées et taillés avec le même soin que dans le verger, mais moins espacés et suivant que le permettra le terrain.

Ces considérations ont leur importance, si le cultivateur veut faire de la culture des fruits un com-

merce lucratif, payant plus que le double des autres comparativement encore avec moins de frais en travaux. Il est certain que le commerce de ces fruits, sur les marchés étrangers, ne peut qu'augmenter si le cultivateur met tout en œuvre pour produire et fournir de beaux et bons fruits. En agissant ainsi, il ne pourra jamais en produire en suffisante quantité pour répondre aux besoins de la consommation et de l'exportation qui peut même centupler, si le cultivateur sait produire à bon compte. Mais pour cela, le propriétaire d'un verger n'a pas qu'à laisser faire, et attendre tout de la Providence, car le verger réclamera toujours sa part de soins, et il ne donnera de bonnes récoltes qu'en autant que les soins de culture ne lui auront pas manqués.

Le verger exige une surveillance constante, soit pour parer aux accidents, soit pour activer la végétation par des engrais appropriés, ou la ralentir par des soins spéciaux et en éloigner les insectes.

L'aménagement d'une forêt

Aujourd'hui que le bois de toutes essences est de plus en plus rare, ceux qui travaillent à activer plus qu'on ne le faisait autrefois le bon aménagement des forêts, indiquent différentes précautions à prendre pour faciliter davantage la végétation d'une forêt à laquelle on enlève chaque année une partie du bois qui s'y trouve, ou les arbres en entier, en n'y laissant que les souches.

Il a été reconnu que dans 100 parties de bois, il entre 51 de carbone, et ce carbone des plantes provient de l'air atmosphérique ; et dans les parties vertes des plantes l'acide carbonique est décomposé sous l'influence de la lumière. Ainsi après l'exploitation d'une forêt, les rejets de souche sont très nombreux, mais ils ne forment couvert qu'après dix à douze ans ; à ce moment, chaque souche en offre au plus deux ou trois montant verticalement, les autres étant obliques ou entre croisés avec les arbres voisins. Le couvert qu'ils forment s'élève d'année en année avec le taillis. Dans ce cas là, il faut savoir distinguer l'atmosphère inférieure au couvert du taillis, de celle qui lui est supérieure et où s'étale la cime des arbres.

Celui qui s'occupe du reboisement des forêts a pu observer que l'accroissement moyen d'une forêt diminuait à mesure que le couvert du taillis devenait plus intense ; le cultivateur ne peut interrompre cette diminution dans la végétation, qu'à la

suite d'une forte éclaircie par laquelle il supprimera les rejets obliques des taillis et qu'il en laissera subsister que les rejets verticaux.

Ces variations dans l'accroissement des arbres suivant que le couvert est plus ou moins épais, s'explique :

1o. Par l'influence de la lumière, plus favorable à la végétation des arbres, quand cette lumière pénètre plus profondément dans la forêt ;

2o. Par la production d'acide carbonique dans la décomposition des substances qui forment l'humus ; il se produit ainsi sous le couvert des arbres qui sont de faibles dimensions, une quantité notable d'acide carbonique que les arbres dominants décomposent lorsque l'étage inférieur ne forme pas un massif assez intense pour l'interception et en ralentir la production.

D'après ces observations, on doit conclure que lorsque la lumière frappe le sol après avoir été tamisée dans le feuillage, elle stimule la production de l'acide carbonique dans les décompositions qui engendrent l'humus en même temps que la décomposition de ces gaz par les parties vertes.

L'accroissement de la forêt se ralentit, bien que les parties vertes des arbres s'étalent librement dans l'air atmosphérique, sous l'impression directe des rayons lumineux, lorsque le couvert inférieur formé par les arbres de moindres dimensions, intercepte trop complètement l'accès de la lumière sur le sol et diminue son action réflexe sur la cime des arbres.

Le couvert formé par les arbres affaiblit l'action réflexe de la lumière sur la végétation des arbres plutôt par sa composition que de toute autre manière, puisque, après l'éclaircie qui supprime les rejets obliques, les rejets verticaux conservés n'y mettent pas obstacle.

L'humus qui couvre le sol de la forêt sous un couvert très intense, perd une partie de son efficacité et présente cette analogie avec le fumier de ferme qui, enterré trop profondément, reste inerte pendant plusieurs années.

Un travail en outre susceptible de bons résultats dans une forêt et bien propre à favoriser la végétation des arbres qui y végètent, c'est le nettoyage de la forêt, et l'utilisation des déchets qui s'y trouvent, à la confection des composts ou à d'autres fins. C'est ainsi que les têtes de pin et d'épinettes coupées dans les forêts de l'Etat du Maine, aux Etats-Unis, sont utilisées pour la fabrication de la pulpe

à papier. Ces déchets ont alors une valeur qui paye la peine de les recueillir, de même que les matières végétales qui jonchent le sol peuvent trouver un judicieux emploi comme compost, mêlées à un sol qui exige d'être engraisé.

Aujourd'hui on utilise la pulpe de bois à autre chose qu'à la fabrication du papier et du carton. On emploie actuellement la pulpe de bois en mélange avec la laine. Cette pulpe est manipulée de manière à pouvoir être filée pour ensuite la mêler à la laine dans la proportion d'un tiers de pulpe pour deux tiers de laine, et servir ainsi à la fabrication de tout objet d'ordinaire fabriqué en laine et d'un prix peu élevé. Cette nouvelle industrie, si elle est généralement mise en pratique, favoriserait l'élaguage du bois de nos forêts, et par un éclaircissage qu'il est parfois nécessaire de pratiquer, pour favoriser davantage la pousse des grands arbres. Ces deux opérations auraient une double utilité, en ce que les déchets obtenus pourraient être vendus pour la fabrication de la pulpe, tout en contribuant à bien entretenir les forêts d'une manière régulière. Le prix obtenu pour la vente de ces déchets, paierait amplement les frais d'entretien d'une terre à bois, quelque soit son étendue.

Utilisation du sel en agriculture

Le sel agit de six manières différentes en agriculture :

1o. Il détermine une lente décomposition des plantes ;

2o. Il contribue à détruire les mauvaises herbes et les insectes ;

3o. Le sel est une nourriture directe pour les plantes ;

4o. Il stimule les vaisseaux absorbants des plantes ;

5o. Le sel est un préservatif contre les effets soudains d'un changement de température ;

6o. Le sol a pour effet de maintenir le sol humide.

Il y a certaines précautions à prendre pour utiliser le sel en agriculture, selon la nature des plantes :

Quinze jours avant la semence, même plus tôt ; au moment de semer ; enfin, lorsque le blé est bien sorti.

Le sel mêlé avec de la suie, des engrais d'étable suivant la nature du sol, donne des résultats supérieurs.

Une addition de sel à l'engrais liquide augmente ses bons effets. En ajoutant du sel à l'engrais de lièze, à raison de 5 pour 100 de son poids, le cultivateur obtient d'abondants produits.

En utilisant l'eau salée avec de la chaux avant de la répandre sur le sol, profite grandement à la végétation des plantes.

Un mélange d'un quart de sel, et de moitié, même trois quarts de suie, semé et enterré, en préparant le sol, donne des récoltes extraordinaires.

L'usage du sel pour le blé, fait rarement pousser cette plante plus grande ou plus grosse, mais l'épi est plus beau, plus plein, et en conséquence le grain est plus pesant et supérieur.

Le sel fondu dans la proportion d'à peu près une livre par six pintes d'eau répandu par aspersion sur le blé atteint de charbon, fait instantanément mourir le fungus et redonne de la santé aux plantes atteintes par cette maladie.

Immédiatement avant de semer l'orge ou l'avoine, il est bon de répandre sur le sol une légère quantité de sel.

Il est avantageux de mêler moitié suie et moitié sel, puis diviser par petits tas de 30 livres, recouverts de terre et faits de distance en distance sur le sol pour les laisser intacts pendant huit jours avant de les répandre sur le champ. Une fois les tas répandus sur le terrain, il faut donner trois labours, puis y semer les carottes et les betteraves qui deviennent énormes.

Lorsque le cultivateur a le soin de répandre en automne, la moitié de la dose de sel sur le terrain destiné aux pommes de terre, et l'autre moitié après avoir enfoui la semence, il obtient une bonne récolte de pommes de terre.

Dans tous les cas, les pommes de terre qu'il aura soin de faire tremper dans une légère solution de sel et d'eau avant de les planter, lui donneront des tubercules qui seront à l'abri de la maladie et mûriront huit jours plus tôt.

Fabrication du beurre en hiver

Dans le but d'encourager la fabrication du beurre en hiver, le département de l'agriculture accordera, l'hiver prochain, la même prime que l'an dernier, *pourvu que le lait apporté à la fabrique soit complètement employé à la fabrication du beurre, à l'exclusion de tout autre usage.*

Cette prime sera payée tant au cultivateur qui livrera son lait à la fabrication, qu'au propriétaire

de beurrerie ou de fromagerie convertie en beurrerie pour l'hiver. La prime sera proportionnée aux quantités de lait fournies par chacun, de manière à rendre la distribution de l'octroi la plus équitable possible. Elle ne sera payable que pour le lait fourni à partir du premier novembre prochain, et ne sera accordée, pour les opérations de ce mois, qu'aux fabriques qui fonctionneront en plus au moins dix jours en décembre. Le taux de la prime sera variable et s'élèvera avec l'avancement de la saison, puisque le plus grand mérite consiste à prolonger la période de lactation et à maintenir la quantité de lait fourni. Ce taux a été fixé comme suit :

5 cts par 100 lbs de lait fourni en novembre ;
10 cts par 100 lbs de lait fourni en décembre ;
15 cts par 100 lbs de lait fourni en janvier et février.

La prime sera répartie entre les patrons et les fabricants dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes : 85 pour cent de la prime allant aux patrons et 20 pour cent aux fabricants.

Fromage vert

Après tout ce qui a été dit et écrit au sujet de la vente du fromage vert, (trop jeune), beaucoup de fabrique persévèrent dans cette mauvaise pratique. Au printemps quand les prix sont hauts et menacent de baisser vite, nous conseillons d'employer beaucoup de présure et peu de sel, pour que le fromage soit bon à vendre de bonne heure, mais à mesure que la saison avance et que le marché commence à montrer une tendance à une hausse régulière, nous recommandons d'employer moins de présure et plus de sel, pour assurer au fromage de meilleures qualités de garde ; mais les fromages ne sont pas bons à vendre avant dix jours au moins, disons deux semaines. Au mois d'août, dans mes visites, j'ai vu du fromage fait le samedi, retiré de la presse le lundi matin, pesé et mis en boîte le mercredi pour être expédié. Quelle folie ! Supposons un instant que ces gens veuillent acheter la meilleure qualité de sucre granulé et que le marchand leur pèse de la cassonade la plus commune, quelle épithète lui donneraient-ils ? filou, voleur et autres du même genre. Leur cas est le même, sauf que ce sont eux les filous : ils vendent du fromage et ne livrent que du caillé ; c'est tout simplement un cas d'obtention d'argent sous de faux prétextes. La Société d'Industrie laitière de cette province s'est donné beaucoup de mal et a dépensé beaucoup d'argent pour apprendre aux fromagers à faire un article uniforme de fromage première qualité ; et maintenant les vendeurs, qui n'entendent rien à la fabrication du fromage, se mettent à l'œuvre et délibérément défont ce que les inspecteurs ont fait depuis 4 ou 5 ans. Ontario généralement conserve son fromage beaucoup plus longtemps que nous ne le faisons dans cette province ; les États-Unis eux-mêmes se sont acquis beaucoup de crédit

au printemps dernier par le seul fait que leur fromage était beaucoup mieux mûri que le nôtre.

Nous devrions tous dans cette province veiller à ce que pas un de nos fromages ne soit vendu avant maturité. D'un autre côté, il ne faut pas spéculer et garder son fromage trop longtemps. Vendez quand le fromage est bien mûri et neuf fois sur dix vous atteindrez le but.—P. MACFARLANE.

CHOSSES ET AUTRES

Stratification de graines d'arbres d'ornement et forestier.
—Faire stratifier les graines, c'est les mettre dans la terre ou le sable; pendant quelque temps, en attendant que le moment de les semer soit venu. Cette opération a pour but d'empêcher l'enveloppe de la graine de sécher et de durcir, ce qui nuit à la germination de la graine ou la retarde.

Toutes les graines n'exigent pas les mêmes soins. Il importe cependant que les fruits qui les contiennent aient été cueillis à complète maturité.

Il faut d'abord drainer la caisse ou le vase qui doit les contenir. Il faut ensuite les placer par lits faits avec du sable fin ou de la terre légère et sèche. On couche le vase avec un verre, ou une ardoise, ou une planche, afin que les insectes ne puissent s'y introduire; puis on le porte en cave ou bien on l'enfonce en pleine terre, à une profondeur suffisante pour que la gelée ne puisse l'atteindre.

Au printemps, on examine les graines; on arrose un peu pour faciliter la germination; puis quelques jours après, lorsque le germe se fait apercevoir, c'est le temps de semer, en préparant d'avance une terre légère et douce, prenant soin de ne pas casser le germe des graines, et en les couvrant de terre, suivant leur grosseur. On tasse un peu la terre pour la recouvrir d'un léger paillis.

La paille pour l'alimentation des bestiaux.—Avec une alimentation insuffisante le cultivateur peu en quelque sorte compter sur le travail de son cheval, mais il n'en est pas ainsi d'une vache qui alors ne peut guère donner de lait. Il est donc de quelque importance d'ajouter les pailles aux foin pour augmenter la provision, car il y a des pailles qui ont une valeur productive; qu'il faut utiliser. Pour cela, il suffirait d'utiliser, comme litières, des fougères, des fanes de sarrasin, de fèves, des ajoncs, plantes marines, de la tourbe, feuilles d'arbres, etc. En agissant ainsi, le cultivateur augmentera considérablement la quantité des engrais, car il utilisera ainsi des matières fertilisantes du dehors.

La paille destinée alors à la nourriture du bétail augmentera la masse des engrais qui sera alors supérieure à celui retiré des étables, lorsque la paille est employée comme litière. Le moyen de l'utiliser comme nourriture est de mélanger les pailles hachées avec du foin, des racines et des tourteaux, mettre en tas, arroser, puis brasser deux ou trois fois; remettre en tas, puis laisser fermenter pendant douze ou vingt-quatre heures, suivant la température.

English Spavin Liniment — Fait disparaître les tumeurs dures ou callusées, provenant d'accidents chez les chevaux, vessigons, gourmes, auros, enfoncés, gonflement de la gorge, toux, etc. L'usage d'une bouteille de ce médicament épargne \$50.

RECETTE

Remplacer la peinture à la colle

Employez une forte eau de son pour délayer votre chaux ou vos boules blanches, si vous avez besoin de peinture blanche, ou votre ocre jaune, si vous avez besoin de peinture jaune. Cette peinture aura le même avantage que celle à la colle, et elle ne blanchira ou ne jaunira pas les habits ou autres objets qui pourraient froter contre.

CANADA, } Municipalité de la
PROVINCE DE QUEBEC } Paroisse de la
Comté et district de Kamouraska } Rivière Ouelle.

À une session spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de la Rivière Ouelle, convoquée par tous les membres du Conseil, et tenue en la salle publique, lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi, le huitième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt quatorze, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents tous les membres du Conseil savoir: M. le maire Dominique Lévesque et MM. les Conseillers: J. Bte Hudon dit Beaulieu, Clément Deschênes, J. Bte Gagnon, Joseph Lévesque, Joseph Ouellet et Alphonse Gagnon, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire. Il est unanimement ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit:

Règlement pour autoriser un emprunt à long terme

Attendu, que depuis le 7 novembre 1873, date du dernier rôle de perception municipal, avec le consentement plusieurs fois donné par la paroisse, et pour, entr'autres raisons, la reconstruction de l'église, sacristie et presbytère etc alors prochaine, aucun rôle de perception n'a été imposé dans cette municipalité, et que les dépenses du gouvernement municipal, comprenant, outre les dépenses locales ordinaires: l'entretien de la route du quai par entreprises en argent, la contribution aux fonds de bâtisses et de jurés du District, la contribution annuelle au Conseil de Comté, la reconstruction et l'entretien de certains ponts et chemins, le maintien du bureau d'hygiène, comprenant la vaccination des enfants de la municipalité, la répartition générale de toutes les routes, l'intérêt sur les emprunts etc, etc, ont été soldées au moyen d'emprunts autorisés par le Conseil, à différentes dates;

Attendu, que le montant de toutes ces dépenses, forme une dette flottante de six mille piastres (\$6000) en chiffres ronds, sans assurance et il y a lieu, mais dont la très grande partie a été admise et reconnue par le Conseil au moyen de billets promissaires, et qu'il est urgent et dans l'intérêt de la bonne administration et du bon fonctionnement de cette corporation, que cette dette soit constatée, liquidée et consolidée;

Attendu que d'après les termes et conditions de prêts du Crédit Foncier Franco-Canadien, une somme de \$6000, peut être éteinte, en capital et intérêt, en 30 ans, au moyen d'une annuité, de \$6,89/100 par \$100, soit \$413,40/100 pour le tout, payable la moitié le premier de Juin et l'autre moitié le 1er Décembre (chaque année, avec privilège de payer par anticipation, tout ou partie de la somme non alors amortie, en payant d'intérêt sur le montant ainsi payé par anticipation;

Attendu qu'un emprunt dans ces conditions serait plus avantageux et moins onéreux pour les contribuables, que la perception de cette somme en un ou même en plusieurs versements.

10. Le Conseil Municipal de la paroisse de la Rivière-Ouelle est par le présent autorisé à emprunter du Crédit Foncier Franco-Canadien, et à son défaut, de toute personne ou Corporation, une somme de six mille piastres (\$6000) conrant, remboursable et rachetable, capital et intérêts, en trente (30) ans, par annuités n'excédant pas six piastres et quatre vingt neuf centins (\$6 89/100) par cent (\$100), soit quatre cent treize piastres et quarante centins annuellement (\$413.40) payable moitié le 1er Juin et l'autre moitié le 1er Décembre chaque année, en se réservant le droit de rembourser par anticipation, toute ou partie de la dite somme non alors amortie, sur paiement de trois mois (3) d'intérêt sur le montant ainsi payé par anticipation, aux autres conditions ordinaires de cette classe de prêts ;
20. Le montant de cet emprunt, sera exclusivement employé sous la direction du Conseil, au paiement des dettes existantes, mais le surplus, s'il y en a, après paiement des frais du dit emprunt et de l'adoption et mise en force du présent règlement, fera partie des frais généraux de la Corporation ;
30. Pour payer des dites annuités, c'est-à-dire pour rembourser le montant de l'emprunt en capital et intérêts, il est par le présent imposé sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de la Paroisse de la Rivière-Ouelle, une taxe annuelle pendant trente (30) ans, de quatre cent treize piastres et quarante centins (\$413 40/100).
40. La répartition des deniers à prélever pour payer les intérêts et le fond d'amortissement, c'est-à-dire, les dites annuités, sera basée sur le rôle d'évaluation en force dans cette Municipalité lors de telle répartition, qui sera faite payable le premier Novembre chaque année, à commencer le premier novembre qui suivra la réalisation de l'emprunt.

(Signé) " DOMINIQUE LEVESQUE, Maire "

[L. S.] LOUIS DESCHENES, Secrétaire-Trésorier.
Vraie copie du règlement original.

LOUIS DESCHENES,
Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, Louis Deschenes, Secrétaire-trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de la Rivière-Ouelle, certifie que la copie ci-dessus du règlement publié, est une copie conforme du Règlement passé par le Conseil de cette Municipalité le 8 octobre courant.

En foi de quoi mon seing et le sceau du dit Conseil en triplicata, à la Rivière-Ouelle susdite ce [L. S.] 8 octobre 1894.

LOUIS DESCHENES,
Secrétaire-Trésorier.

CANADA, } Municipalité de la
PROVINCE DE QUEBEC } paroisse de la
Comté et district de Kamouraska } RIVIERE-OUELLE

A tous les propriétaires de bien fonds imposables de la Municipalité de la Paroisse de la Rivière-Ouelle.

AVIS PUBLIC,

Est par les présentes donné, par moi soussigné, Louis Deschènes, Secrétaire-Trésorier :

10. Que le Conseil de cette Municipalité, a le 8 octobre courant passé le règlement ci-dessus ;
 20. Qu'en obéissance à une résolution du dit Conseil, aussi passé le 8 octobre courant, je convoque tous les propriétaires de bien fonds imposables de cette Municipalité, en assemblée publique, à la salle publique, lieu ordinaire des séances du Conseil, lundi le cinquième jour de Novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour approuver ou désapprouver le dit règlement, et qu'un poll à cet effet y sera tenu suivant la loi.
- L. S. Donné sous mon seing et le sceau du dit Conseil à la Rivière-Ouelle susdite ce huitième jour d'octobre 1894.
(Signé) Louis Deschènes, Secrétaire-Trésorier.
Vraie copie de l'avis original.

LOUIS DESCHENES
Secrétaire-Trésorier.

Ne Vous

fâchez pas contre la cuisinière si la pâtisserie n'est pas exactement à votre goût; ne vous

En Prenez Pas

non plus à votre femme, ce n'est pas peut-être sa faute, non plus. Cela peut provenir du saindoux dont elle se sert.

Le saindoux est indigeste, vous le savez bien. Mais si vous voulez que

Votre

Pâtisserie, vos gateaux, vos tartes, vos petits pains et votre pain soient toujours agréables au goût et parfaitement digestibles, achetez la nouvelle graisse de cuisine La "Cottolene" et vous rendrez heureuse votre

Femme

En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par



The N. K. Fairbank
Company,
Rues Wellington et
Anne, Montreal.